



DOSSIER LES KURDES



03 INTERNATIONAL
Quelles leçons tirer
du génocide au Rwanda ?

04 DOSSIER
Les Kurdes

17 MÉMOIRE
Les sœurs Nardal

19 COMITÉS LOCAUX
Semaine d'action contre
le racisme à Valenciennes

SOMMAIRE

3 INTERNATIONAL

Quelles leçons tirer du génocide au Rwanda ?

5 DOSSIER : LES KURDES

Qui sont les Kurdes ?

La fin d'un empire

Nous devons protection au peuple kurde

Les assassinats de militant-e-s kurdes en France

La situation en Turquie

Syrie: Rojava

Interview de Umit Metin

La situation en Irak

Les Kurdes et le MRAP : 30 ans de solidarité avec le peuple kurde

19 MÉMOIRE

Les sœurs Nardal

23 janvier 1943, Marseille

22 COMITÉS LOCAUX

Semaine d'action contre le racisme à Valenciennes

Pétition de la LDH : Stop à l'escalade répressive

24 NOTES DE LECTURE

« Différences » / Abonnement annuel : 24 € // 43, bd de Magenta - 75010 PARIS // Tél. : 01 53 38 99 86 - Fax : 01 40 40 90 98 // Directeur de la publication : Pierre Mairat // Rédaction : Charles Louvard // Assistants de rédaction : Isabel Dos Martires // Trésorière : Martine Matmati // Gestion des abonnements : Isabel Dos Martires // Conception/Impression : Marnat - Tél. : 01 47 40 33 10 // Dépôt légal : Juillet 2007



NOUS CONTINUERONS !

Cette affirmation est désormais reprise par tout le mouvement associatif militant. C'est la première réaction du président de la Ligue des Droits de l'Homme après les menaces brandies par Gérard Darmanin contre les financements de cette association. Nous reproduisons ici, page 23, la pétition que nous avons soutenue et qui a sans doute, entre autres, provoqué la fureur du ministre.

Mais cette agression n'est pas isolée. Le préfet de la Vienne tente, par une application brutale de Contrat d'Engagement Républicain, dont on avait dénoncé les dangers, de retirer à Alternatiba la subvention accordée par la ville de Poitiers.

La coordination « Les soulèvements de la terre », qui regroupe une centaine de structures associatives ou syndicales, fait l'objet, elle, d'une procédure de dissolution. La moindre mobilisation populaire n'est plus qu'une « opération terroriste de l'ultra gauche ». C'est en réalité tout le mouvement associatif, la vie même de la société civile et

de la démocratie, qui est remise en cause. Cette vie démocratique, bien des peuples luttent pour la construire et la conquérir. Le MRAP est solidaire de ce combat partout dans le monde. Aujourd'hui, ce numéro de *Différences* a choisi de donner des éléments pour connaître et comprendre le long effort historique du peuple kurde pour défendre sa liberté, et même simplement son existence, sa survie.

Le MRAP se sent particulièrement concerné parce que c'est à Paris même qu'un nouveau drame vient d'endeuiller ce peuple, en décembre, par l'attentat qui a tué trois de ses membres, dans leurs propres locaux associatifs, et cela 10 ans après un autre triple assassinat qui visait ses dirigeantes. Et aussi parce que le MRAP a une longue histoire de solidarité avec ce peuple et ses combats. Cette histoire est ici rappelée.

On ne dira jamais assez que la liberté et la démocratie sont indivisibles. Il n'y a pas de petits combats. Ici, ailleurs, aujourd'hui, hier et demain, c'est un effort permanent et universel. ❖



LE MRAP REND HOMMAGE À Monseigneur Gaillot.

C'est avec beaucoup de tristesse que le MRAP vient d'apprendre le décès de Jacques Gaillot, évêque d'Evreux puis après son éviction du diocèse d'Evreux, évêque de Partenia. Il présente à ses proches ses sincères condoléances.

Mgr Gaillot a mené jusqu'à la fin de sa vie des combats admirables pour la dignité humaine et a été aux côtés du MRAP dans de nombreuses luttes contre toutes formes de racisme, pour la régularisation des sans papiers,

pour la paix et le droit des peuples à décider de leur avenir. Mgr Gaillot était membre du comité d'honneur du MRAP..

Merci Jacques, nous n'oublierons pas ton sourire et ta détermination ; les combats que tu as menés sont loin d'être achevés nous les poursuivrons, ce sera la meilleure façon de te rendre hommage. ❖

**Le Bureau National du MRAP,
le 13 avril 2023**



Mémorial du génocide à Kibuyé :
Score Beethoven, CC BY-SA 4.0, via Wikimedia Commons

QUELLES LEÇONS TIRER DU GÉNOCIDE au Rwanda ?

L'année prochaine, ça fera trente ans que s'est déroulé le dernier génocide du 20^e siècle, au Rwanda, d'avril à juillet 1994.

une fraction du parti présidentiel MRND mais aussi de la mouvance extrémiste de la Coalition de défense de la République (CDR), légalisée en mars 1992 – avec ses milices Interahamwe, issues du MRND, et son média extrémiste Radio des mille collines, tout se mettait en place à l'intérieur du régime pour que le plan génocidaire puisse être mis en œuvre.

La mort de Juvenal Habyarimana dans l'attentat contre l'avion présidentiel, au soir du 06 avril 1994, donnera le signal de déclenchement pour le meurtre de masse. S'il n'est pas établi à 100 % qui avait tiré sur l'avion présidentiel, événement pour lequel plusieurs pistes ont été évoquées (de la rébellion tutsi armée du FPR, Front patriotique rwandais, jusqu'aux extrémistes hutu qui avaient construit leurs structures au sein du régime... jusqu'à l'ex-gendarme français Paul Barril), il est en revanche sûr à 100 % que le crash de l'avion fut immédiatement suivi par la prise de pouvoir des extrémistes d'obédience raciste Hutu.

Le début de l'horreur

Ceux-ci, après avoir assassiné – le 07 avril 1994 – la Première ministre en exercice (Agathe Uwilingiyimana) et dix Casques bleus de nationalité belge, formeront un « Gouvernement intérimaire rwandais », GIR. Où ? Une réunion préparatoire se déroulera... au sein même des locaux de l'ambassade française à Kigali. Le reste se déroulera au ministère des armées du Rwanda. Alors qu'en plein génocide, au mois de mai 1994, la plupart des pays du monde boycottent le GIR et mettent le

Il y a trente ans, en janvier 1993, une mission internationale comportant des représentant/e/s de la FIDH (fédération internationale des Ligues des droits de l'homme) et d'autres organisations de la société civile avait récolté des informations alarmantes sur place. Après un voyage au Rwanda, la délégation internationale avait conclu à l'existence de violations de droits humains « massives et systématiques, avec l'intention délibérée de s'en prendre à une ethnie déterminée ».

Le terme d'ethnie – en général appliqué, en France, uniquement à l'Afrique – paraît très discutable en soi : en France, traite-t-on les Alsaciens, les Bretonnes ou les Basques d'ethnie, ou encore la bourgeoisie ou les précaires ? Nous reviendrons à cet aspect. Toutefois, le propos était important et clairvoyant, bien que l'utilisation d'un mot autre qu'« ethnique » eût été préférable. Il annonçait, de manière prémonitoire, la survenance d'actes meurtriers résultant de la volonté « délibérée » de détruire un groupe humain. Le 28 janvier 1993, sur la chaîne de télévision France 2 et face à Bruno Masure, un militant associatif qui

avait participé à la délégation internationale précitée au Rwanda - Jean Carbonare - avait publiquement évoqué une logique « de purification ethnique, de génocide, de crimes contre l'humanité » à l'œuvre au Rwanda.

Les principales tueries n'avaient alors pas encore éclaté dans ce pays, mais les prémisses étaient bien là. Jean Carbonare avait exhorté l'animateur et le public : « *Nous sommes responsables, vous aussi, Monsieur Masure, vous pouvez faire quelque chose, vous devez faire quelque chose pour que cette situation change, parce qu'on peut la changer si on le veut.* »

L'armée française était alors engagée dans une intense coopération militaire avec le régime rwandais alors présidé par Juvenal Habyarimana. Le pouvoir français aurait pu influencer sur le cours des choses. Il ne le faisait pas... ou alors, il pesait dans le mauvais sens, favorisant ceux qui commettent l'irréparable.

Autopsie d'un génocide

Avec le développement du mouvement raciste Hutu Power – réunissant des militants de plusieurs partis politiques, dont

QUELLES LEÇONS TIRER DU GÉNOCIDE au Rwanda ? •• suite et fin de la page 03

Rwanda sous embargo, des ministres de ce pseudo-gouvernement seront reçus à Paris, en mai 1994. Des débats sur des livraisons d'armes seront au menu. Beaucoup de choses ont été écrites, depuis, sur la responsabilité écrasante du président François Mitterrand qui avait décidé, pour des motifs avant tout géopolitiques, de continuer à soutenir des « amis de la France » au Rwanda.

Quelles leçons peuvent être tirées de cette catastrophe humaine ?

D'abord celle qu'il serait vain d'espérer que le monde entier aurait automatiquement tiré toutes les conséquences nécessaires des catastrophes, et notamment celles du 20^e siècle. Certes, tout le monde ou presque avait juré, en 1945, sur les charniers laissés derrière lui par le régime nazi : « Plus jamais ça ! » La main sur le cœur. Un génocide ayant été commis au cœur de l'Europe – ou plutôt, plusieurs génocides : contre la population juive, mais aussi contre la population tzigane notamment -, ça ne devait plus jamais arriver ; on allait tout faire pour que toutes les leçons en soient retenues.

Leçon 1 : l'humanité a la mémoire courte, la vigilance est nécessaire.

Or, nous savons aujourd'hui que c'est arrivé à nouveau. Et que le monde ne l'a pas empêché : si, en 1994, le pouvoir français avait opté pour une complicité franche avec les autorités qui organisèrent le génocide, la Belgique officielle – de son côté – décida de retirer ses Casques

bleus en plein génocide, après la mort de dix d'entre eux à ses débuts. Quant à eux, les USA soutenaient politiquement le FPR mais ne faisaient rien pour intercéder activement en vue d'empêcher la poursuite du génocide. De facto, ils attendaient que le FPR aille prendre Kigali. Ce qui se produira début juillet 1994, la prise de pouvoir par le FPR mettant un terme effectif aux tueries génocidaires.

Leçon 2 : attribuer une « race » finit toujours par mener au racisme.

Deuxièmement, une autre leçon certaine de 1994 au Rwanda est que les mêmes causes produisent les mêmes effets : l'ethnisation, la racisation des rapports sociaux conduit au pire. Ce qui était précisément le cas au Rwanda, mais aussi, sous d'autres formes (moins fulgurantes et plus lentes) au Burundi voisin. La population des deux pays de l'Afrique des Grands Lacs, colonisés d'abord par l'Allemagne aux dernières années du 19^e siècle puis par la Belgique après la Première guerre mondiale et suite au Traité de Versailles, fut catégorisée par les puissances colonisatrices précitées. Celles-ci crurent trouver, au Rwanda mais aussi au Burundi, deux « races » distinctes : les Hutu, majoritaires, et les Tutsi formant une minorité d'environ 15 % de la population totale. Or, en réalité, ce n'étaient ni des groupes raciaux – d'autant moins que les races humaines n'existent pas sauf dans des constructions idéologiques – ni des ethnies, terme lui-même problème qui constitue trop souvent et dans trop de bouches une autre manière de dire « race », ce dernier terme étant lui-même discrédité aujourd'hui.

En règle générale, la terminologie européenne désigne comme ethnies des groupes de population, en Afrique, qui parlent des langues différentes (il existe ainsi des dizaines de communautés linguistiques en Côte d'Ivoire ou au Cameroun... comme il existe des Basques ou des Alsaciennes en France) ou possèdent des marqueurs culturels différents. Or, ce n'est précisément pas le cas au Rwanda ni au Burundi, où Hutu et Tutsi partageaient et partagent encore la même langue et les mêmes références culturelles. Ces groupes formaient, en réalité, des castes

sociales dans la société précoloniale, qui se différenciaient surtout par le nombre de têtes de bétails qu'ils possédaient et leurs relations avec la monarchie en place.

Le fait de transformer en « race », en caractéristiques soi-disant innées des rapports de sociaux et des inégalités de distribution de richesse aura pour effet de transformer en racisme, l'insatisfaction des perdants de l'ordre social établi. Ce qui le rapproche des mécanismes de l'antisémitisme dit « moderne » (distinct de l'antijudaïsme religieux du Moyen-Âge européen), tel que né au 19^e siècle. La volonté de la masse pauvre de la population d'échapper à sa condition antérieure – légitime en soi – déboucha, à travers cette construction idéologique, à l'aube des indépendances du Rwanda et du Burundi (1962) sur un discours politique prétendant que « la race Tutsi, venue d'ailleurs parce qu'ayant émigré de la Péninsule Arabique vers l'Afrique de l'Est, avait dépossédé les Hutu autochtones ». C'est là que les racines de la catastrophe à venir furent implantées.

Leçon 3 : une idéologie mortifère finit toujours par faire des victimes.

Enfin – troisième leçon -, ce ne sont pas les conditions extérieures d'un pays qui constituent le facteur déterminant pour savoir si les rapports sociaux et politiques peuvent déboucher sur une catastrophe ou non. A première vue, l'Allemagne des années 1930, puissance industrielle et colonisatrice (bien que privée de « ses » colonies africaines depuis le Traité de Versailles en 1919), n'avait que peu de choses en commun avec le Rwanda de 1993 ou 1994, pays à prédominance agricole. Et quand même, des causes idéologiques comparables ont produit des catastrophes comparables.

C'est cette racine-là qu'il faudra couper, encore et encore, tout en combattant la cynisme des grandes puissances qui ferment les yeux sur des tueries quand ça arrange leurs calculs géostratégiques ; et, bien sûr, sans oublier d'œuvrer pour le bien-être des populations.

Le MRAP exige, par ailleurs, l'ouverture sans réserve ni restriction de toutes les archives en France afin de faire enfin véritablement la lumière sur les responsabilités françaises en 1994, au-delà des rapports existants mais insuffisants. ::

Bernard Schmid



Enfants rwandais dans le parc des volcans.

Credit: by Sarel Kromer, CC BY-SA 2.0, via Wikimedia Commons

QUI sont LES KURDES ?

Depuis des millénaires, les Kurdes peuplent les terres fertiles de la Mésopotamie, berceau des civilisations. La première trace de leur existence se trouve dans des documents écrits au III^{ème} millénaire avant J.C. Comme le raconte Hérodote dans ses « *Enquêtes* », c'est au VII^{ème} siècle que le premier roi mède, Dayukku, entreprend d'unifier les tribus du Zagros.



Nouvel an kurde à Bisaran.
Salar Arkan - CC BY-SA 4.0, via Wikimedia Commons

Ainsi, depuis la création de la République de Turquie, les Kurdes sont divisés entre quatre Etats, la Turquie, l'Irak, l'Iran et la Syrie. Ils sont environ 40 millions au total (25 millions en Turquie, 8 millions en Iran, 5 millions en Irak, 2/3 millions en Syrie, sans compter les Kurdes en exil.

Dans chacun de ces pays, les Kurdes font l'objet de persécutions, de crimes, de massacres, et de politiques d'assimilation forcées destinées à anéantir leur culture et leur identité. Ces persécutions ont conduit des millions d'entre eux sur les chemins de l'exil, principalement vers l'Europe. Leur langue est interdite et leurs droits bafoués. Ils ont subi plusieurs génocides aux mains des turcs à Dersim (1937), de Saddam Hussein lors de la campagne d'Anfal (200 000 morts dont 7000 gazés dans la ville de Halajaba).

Le drapeau kurde est, depuis 1920, le symbole de la résistance du peuple kurde. Ses trois couleurs symbolisent la détermination et le courage (rouge), les collines et les plaines du Kurdistan (vert), la paix et la prospérité (blanc). Le soleil jaune, en son centre, évoque les origines zoroastriennes de ce peuple avec 21 rayons, en référence au 21 mars, le Nouvel an kurde (Newroz). Décliné sous plusieurs versions, militaires et civiles, il est la bannière officielle du Gouvernement régional du Kurdistan d'Irak depuis 1992. ::

Renée Le Mignot

C'est ainsi que l'empire mède se constitue. Il atteindra son apogée avec la prise de Ninive, la capitale de l'empire assyrien, en 612 avant J.C. Peu après, le dernier roi mède d'alors sera renversé par Cyrius, qui fondera l'empire perse, empire au sein duquel les Kurdes continueront à jouer un rôle majeur.

C'est à l'époque seldjoukide qu'est, pour la première fois apparu le terme de « *Kurdistan* », utilisé par le sultan Sanjar (1084-1118) dans le sens de « pays des Kurdes ». Au Moyen - âge, les Kurdes vont aussi jouer un rôle prépondérant. Ils sont constitués en petites principautés autonomes dirigés par des dynasties. Par la suite, les guerres incessantes entre l'empire ottoman et l'empire perse viendront régulièrement jeter une ombre sur la vie paisible des Kurdes, vie menée en harmonie avec la

nature au sein de leur pays montagneux. La frontière entre les deux empires, tracée par le traité de Qasr-e Chirin en 1639, sera la première frontière à venir séparer le Kurdistan. Les princes kurdes participent à l'effort de guerre de part et d'autre pour les deux empires. En 1692, le poète kurde Mem û Xani écrit « *Les Kurdes, dans l'état du monde, pour quelles raisons restent ils privés de leur droit ? Pourquoi sont ils opprimés.... Ces Turcs, ces persans les assiègent des quatre côtés à la fois. Et les deux camps font du peuple kurde une cible pour la flèche du destin* ».

Ces mots trouvent encore un écho aujourd'hui, en effet suite à la première guerre mondiale et à la dislocation de l'empire ottoman, le Traité de Sèvres (1921) leur avait promis un pays. La guerre d'indépendance turque et la signature du Traité de Lausanne (1923) allait tout changer.



Noble kurde.
CC BY-SA 2.0, via Wikimedia Commons

LA FIN D'UN EMPIRE

La fin de la première guerre mondiale est un vrai tournant historique : elle voit le démantèlement des empires allemand, austro-hongrois et ottoman (l'empire russe avait été remis en cause par la révolution de 1917).



Newroz au Kurdistan.
Source : Kurdistan au féminin.

Ils sont remplacés par des Etats dits « nationaux », dans le prolongement d'un mouvement historique initié par la révolution française et qui parcourt le 19^e siècle.

Dits « nationaux » ? C'est bien là que nous rencontrons « la question kurde ». La construction d'Etats nationaux repose sur une idéologie cohérente avec ce projet : l'unité culturelle, linguistique, ethnique du peuple de cet Etat. La France en a fait l'expérience sous le nom de jacobinisme. Dans l'empire ottoman, cette idéologie existait déjà avant l'effondrement de l'empire lui-même.

Les « Jeunes Turcs » étaient déjà au pouvoir et avaient mis en oeuvre ce que l'on appellerait maintenant une purification ethnique. On connaît l'effroyable épisode du génocide arménien, à partir de 1915 jusqu'en 1923, avec son million et demi de morts. On sait moins que 150 000 Grecs Pontiques (le long de la Mer Noire) subirent le même sort.

Les conséquences géopolitiques de la Grande Guerre

En 1920, le traité de Sévres, dont il est question ici, découpait le Moyen Orient en un certain nombre d'Etats : il y en avait un de prévu pour les Kurdes. Celui des Turcs, payant leur alliance avec l'Allemagne

pendant la guerre, était réduit au plateau d'Anatolie. Les nationalistes turcs, sous la direction de Mustafa Kémal, menèrent et gagnèrent une guerre qui, en 1923, aboutit à un nouveau traité, celui de Lausanne.

Entre assimilation et répression

Ce nouvel Etat, agrandi, devait d'abord se « purifier » de la forte population grecque de la côte ouest : 1,6 millions furent expulsés vers la Grèce et sans doute 500 000 moururent. Les rares Arméniens restants pouvaient, eux, rejoindre le petit Etat national obtenu dans le Caucase. Mais le projet d'Etat kurde ayant été abandonné, cette population se trouva partagée entre la nouvelle Turquie, l'Iran, l'Irak et la Syrie. Depuis, l'idéologie nationaliste dont nous parlions implique que l'existence-même de cette minorité soit niée et qu'elle n'ait le choix qu'entre l'assimilation et la répression.

L'avenir exige le respect de chacun

L'amitié entre les peuples exige au contraire le respect de toutes les identités, linguistiques, culturelles ou religieuses, et surtout leur cohabitation fraternelle au sein de tous les Etats tels qu'ils existent. La constitution d'Etats homogènes n'est pas la solution, ni dans la pratique, ni dans son principe. C'est pourquoi, depuis la création de l'ONU, le droit international repose sur deux piliers indissociables, le respect des frontières reconnues, mais à l'intérieur de chacune, le respect des droits humains, dont la liberté, l'égalité et la diversité ethnique. Un objectif loin d'être atteint, mais c'est la perspective qui doit nous servir de boussole. ::

Jean-François Quantin



NOUS DEVONS PROTECTION AU PEUPLE KURDE !*

Depuis l'attentat commis le 23 décembre 2022 à Paris contre le centre culturel du CDKF (Conseil démocratique kurde en France), un salon de coiffure et un restaurant kurdes, provoquant le décès de trois militant•es, Abdulrahman Kizil, Mir Perwer et celui de la responsable du mouvement des femmes kurdes, Emine KARA, l'émotion est intense et la colère gronde au sein de la communauté kurde de France, comme partout ailleurs dans le monde.

* appel lancé par la Fondation Danielle Mitterrand et signé par le MRAP.

Celles et ceux souhaitant retourner au pays pour voir leur famille arrêteront toute expression en lien avec leur kurdicité et cesseront toute activité militante. Les autres préféreront ne plus se rendre dans leur pays plutôt que d'abdiquer. Eradiquer ces dernières voix, tel est le projet de la Turquie de Recep Tayyip Erdoğan.

Il faut se rappeler que le 9 janvier 2013, déjà, en plein cœur de Paris, trois militantes kurdes, Fidan Doğan, Sakine Cansız et Leyla Söylemez, étaient froidement exécutées par un agent des services secrets turcs. À ce jour, ce crime reste impuni sous couvert de « secret défense ». Dans ces conditions, on aurait pu s'attendre à une indignation générale de la France et de l'ensemble des États européens, refusant que des services de renseignement étrangers puissent commettre des crimes de personnes placées sous leur protection sur leur territoire, mais hélas il n'en fut rien.

Cet acte abject pose évidemment la question de la montée des idées d'extrême droite en France et de la responsabilité coupable de politiques dont le fonds de commerce consiste à accuser les étrangers de tous les maux.

Cependant, cet acte est bien plus qu'un crime raciste commis par un raciste. Ce serait détourner lâchement le regard si l'autre dimension du problème, sans doute la plus grande, était occultée. Cette attaque est sans doute la souffrance de trop d'un peuple qui a déjà beaucoup trop souffert, risquant sans cesse la mort, partout où il se trouve.

Le peuple kurde constitue la plus grande nation au monde sans État. Une curiosité assez unique dans l'histoire des Nations qui s'explique par un destin singulier. Il s'est retrouvé colonisé au lendemain de la première guerre mondiale. Le Kurdistan, composante de l'empire ottoman, était alors partagé par les puissances occidentales entre la Turquie, la Syrie, l'Iran, l'Irak par le Traité de Lausanne de 1923. Dans chacun de ces pays, les Kurdes ont dès lors fait l'objet de persécutions, de crimes, de massacres, et de politiques d'assimilation forcées destinées à anéantir leur culture et leur identité. Ces persécutions ont conduit des millions d'entre eux sur les chemins de l'exil, principalement vers l'Europe.

La diaspora kurde est une cible prioritaire car elle est libre. Elle est la voix des peuples qui ne le sont pas et fait échec aux propagandes des États totalitaires de la région. À l'heure des réseaux sociaux, cette diaspora est plus que jamais menacée, en particulier par le régime turc actuel. C'est ainsi que les services de renseignements turcs (M.I.T) avec l'aide des « Loups gris » (le tristement célèbre mouvement ultranationaliste turc d'extrême droite), déploient des moyens puissants pour déstabiliser, traquer et tenter de faire taire tou-tes leurs opposant-es politiques.

On aurait pu penser qu'après avoir lâchement abandonné les Kurdes aux mains de la Turquie et de la Russie en Syrie, alors même qu'ils et elles venaient de livrer une bataille sans merci contre DAESH, les États européens s'accorderaient à protéger les Kurdes sur leurs territoires. Là encore, il n'en fut rien. Bien au contraire, les Kurdes restent à ce jour une « variable d'ajustement » des relations diplomatiques avec la Turquie. Non seulement la coopération entre les services de renseignement européens et les services de renseignement turc perdure, mais des opposant-es kurdes



Funérailles des trois Kurdes tués à Paris avant Noël.

NOUS DEVONS PROTECTION au peuple kurde *suite et fin de la page 03*



sont régulièrement livrés à la Turquie, soit pour en obtenir des faveurs, soit pour céder à un énième chantage d'Erdogan. La colère et les interrogations du peuple kurde sont plus légitimes que jamais.

Pourquoi un homme guidé par une haine des étrangers s'attaquerait-il particulièrement à la communauté kurde ? Quelqu'un a-t-il orchestré cet attentat ? Pourquoi cet acte a-t-il été commis à l'heure où une réunion des femmes kurdes en vue de préparer la commémoration de la mémoire des trois militantes assassinées en 2013 était programmée (et fort heureusement décalée en raison de difficultés organisationnelles) ? Autant de questions, qui ajoutées à ce contexte de traque des opposant.es politiques et de crimes restés impunis, empêchent la communauté kurde

de croire en un concours de circonstances et nourrissent leurs inquiétudes quant à leur sécurité en France et en Europe.

Rappelons que partout les femmes sont au-devant de la résistance kurde, comme elles ont été au-devant du combat contre DAESH et comme elles le sont en Iran, après l'assassinat de Jîna Amini. Ce sont elles les premières cibles de ces crimes odieux. Cela suffit ! Il est urgent d'assurer enfin aux Kurdes la justice et la protection qu'elles et ils méritent.

Nous demandons ainsi aux autorités françaises et européennes :

- De cesser toute coopération avec les services de renseignement turcs en lien avec les opposant.es Kurdes

- D'assurer une protection renforcée des lieux de militantisme du peuple Kurde.

- De créer une cellule spécifique destinée à signaler toute tentative d'intimidation et menaces à l'égard des opposant.es kurdes et instruire toutes les plaintes liées à ces signalements,

- De sortir le PKK (Parti des Travailleurs du Kurdistan) de la liste des organisations terroristes (Le 15 novembre 2018, la Cour Européenne de Justice rendait un avis favorable au retrait du PKK de la liste des organisations terroristes établie par l'Union Européenne, décision sur laquelle elle est depuis, de manière critiquable partiellement revenue)

- De lever le « Secret Défense » s'agissant de l'assassinat des trois militantes kurdes à Paris en 2013.

« Les Kurdes (...) ne sont pas des Kurdes, ils sont l'humanité qui résiste aux ténèbres » disait Charb. Les Kurdes nous ont protégés. À notre tour, nous leur devons protection. ::

Fondation Danielle Mitterrand

Le 6 février, un tremblement de terre de magnitude 7,8 a touché le Kurdistan de Turquie et le Rojava faisant plus de 45000 morts. Le 17 mars un séisme de magnitude 7,4 avait fait 4 morts au Japon. Ici, la tragédie qui frappe le peuple kurde n'est pas seulement une catastrophe naturelle.

Le terrible bilan humain est dû à la corruption omniprésente qui a été institutionnalisée pendant deux décennies de règne par Recep Tayyip Erdogan. Les bâtiments devaient être construits aux normes antisismiques, il n'en a rien été et ils se sont effondrés comme un château de cartes. Les secours envoyés par Erdogan ont mis 3 jours à parvenir sur les lieux, on sait que les premières heures sont décisives pour retrouver des survivants. La population a dû déblayer les décombres à mains nues. Quand au Rojava, l'aide humanitaire n'a pas pu atteindre la zone touchée par le séisme, pire, la région

de Tall Rifaat sous contrôle des forces arabo-kurde a été bombardée par l'armée turque quelques heures après le séisme !

Solidaire du peuple kurde, le MRAP a lancé un appel aux dons. Ceux-ci peuvent être envoyés par chèque au siège du MRAP

(43 Bd Magenta, 75010 Paris, **MENTION SOS-KURDES** au dos), par virement (en indiquant bien le motif **SOS-KURDES**) ou via *helloasso* (lien sur le site)...

Nous reversons les sommes recueillies à **Heyva Sor a Kurdistanê**, qui opère sur le terrain au Kurdistan, par l'intermédiaire de nos amis kurdes du CDKF.



Source : *tasnimnewsdotcom*

LES ASSASSINATS DE MILITANT(E)S KURDES en France

Le 9 janvier 2013, trois femmes, trois militantes kurdes, trois militantes de la paix, ont été sauvagement assassinées d'une balle dans la tête, en plein jour, au cœur de Paris.

Elles s'appelaient Leyla Saylemez, 24 ans, membre des Jeunesses kurdes, Sakine Cansiz, 55 ans, «Sara», cofondatrice du PKK et Fidan Dogan, 30 ans, notre amie Rojbin, directrice du CIK, membre du Congrès National du Kurdistan en exil, trois figures emblématiques de la lutte du peuple kurde victime depuis des siècles de l'oppression.

Nous connaissons les implications des services secrets turcs dans cet assassinat mais la France n'a toujours pas fait la lumière sur ce crime terroriste! Tout a été fait pour que le procès n'ait pas lieu. Pourquoi avoir attendu si longtemps alors que tout le monde savait que le présumé coupable était atteint d'un mal incurable et que ses jours étaient comptés? Qu'a-t-on voulu cacher? Que devons-nous ignorer? Suite à des révélations mettant directement en cause le président turc Erdoğan, ainsi que l'ancien ambassadeur de Turquie à Paris, İsmail Hakkı Musa, les familles des victimes ont obtenu l'ouverture d'une nouvelle instruction qui dure maintenant depuis quatre ans, sans aucune avancée, les autorités françaises refusant toujours de partager avec les juges les informations détenues par leurs services de renseignements, opposant le « secret-défense ».

Nous n'accepterons pas que cet assassinat politique soit étouffé, comme d'autres, au nom de la « raison d'Etat », nous exigeons que le « secret-défense » soit levé.

Dès le mois de janvier, le MRAP a adressé un courrier à la mairie de Paris demandant qu'une plaque soit posée au 143 bd La Fayette à la mémoire de Rojbin, Leyla,

Sakiné. Elle sera posée le 9 janvier 2018, 5 ans après l'assassinat. Le 6 janvier, 3 jours avant l'assassinat, Rojbin était reçue par le MRAP, elle nous demandait de mener avec le CIK une campagne pour la libération des mineurs emprisonnés en Turquie.

Un autre crime a frappé la communauté kurde, le 23 décembre 2022, rue d'Enghien, devant le siège du CDKF (Centre démocratique Kurde en France) alors que devait se tenir une réunion d'une soixantaine de femmes kurdes. Sans un retard non prévisible, c'est un véritable carnage qui aurait pu avoir lieu. Les victimes sont Emine Kara (connue sous le nom d'Evîn Goyî), une figure emblématique du Mouvement des Femmes kurdes, le jeune chanteur kurde Mîr Perwe et Abdurrahman Kizil, un kurde d'une soixantaine d'années qui fréquentait régulièrement l'association. L'attentat a fait par ailleurs trois blessés. L'assassin a achevé Emine Kara d'une balle dans la tête, même procédé que pour Leila, Sakiné et Rojbin.

Nous savons que l'État turc fait circuler, en toute impunité, des listes de militants à abattre. Des membres des services secrets turcs et d'organisations paramilitaires d'extrême droite comme « Les Loups Gris » menacent les Kurdes et s'en prennent à leurs centres culturels en toute impunité. R.T. Erdoğan, celui-là même qui soutenait les organisations djihadistes et continue à leur apporter sa protection, vocifère contre les Kurdes et exige leur extradition dans un chantage éhonté. Comment dans ce contexte de déchaînement de haine et de violence, écarter d'emblée la qualification d'acte terroriste? Veut-on à nouveau masquer la vérité face à ces crimes politiques commis sur notre territoire pour préserver une relation avec un État qui règne par la mort de ses opposants?

Le MRAP ne peut se contenter de l'argument fourni par l'assassin « crime raciste », il exige que toute la lumière soit faite, notamment que la piste terroriste soit examinée par la justice. Les Kurdes, qui agissent depuis toujours de manière pacifique dans notre pays, doivent être protégés. Ce sont des hommes et des femmes qui luttent pour la liberté, l'égalité et le progrès humain. Ils sont en première ligne dans la lutte contre l'obscurantisme djihadiste.

Ils sont nos amis et nous sommes à leurs côtés. Le MRAP était présent à la levée des corps de Leyla, Sakine, Rojbin comme à celle de d'Emine, Mîr, et Abdurrahman. ❖

**Renée Le Mignot,
François Sauterey**



Funérailles des trois Kurdes tués à Paris avant Noël

LA SITUATION en TURQUIE

L'attitude de la Turquie à l'égard des Kurdes a toujours été une attitude de répression et de négation de leur identité. Leur langue et leur culture sont interdites, toute revendication de l'identité kurde est proscrite.



Le nouveau slogan de la République est « En Turquie, il n'y a que des Turcs » ou encore « En Turquie, les non turcs n'ont qu'un seul droit : celui d'être les esclaves des Turcs ». Les Kurdes se révoltent à plusieurs reprises, en 1926 dans l'Ararat, en 1930 à Dersim .

À chaque fois ces révoltes sont réprimées dans le sang, la moitié de la population de Dersim est exterminée ou déportée vers l'ouest de la Turquie. Il s'agit du premier génocide de l'histoire kurde. Il faut attendre les années 1970 pour qu'au sein de la gauche turque, notamment communiste, on commence à parler du problème kurde.

En 1978 le PKK (Parti des Travailleurs du Kurdistan) est créé avec à sa tête Abdullah Ocalan mais le 12 septembre 1980 une junte de généraux dirigée par Kenan Evren organise un coup d'État et s'empare du pouvoir. L'identité kurde qui avait à peine

commencé à réapparaître est à nouveau bannie. Les militants kurdes sont emprisonnés, torturés, assassinés. Cette période est marquée par des milliers d'exécutions sommaires, le PKK lance alors le 15 août 1984 une résistance armée. Au cours de ce conflit, l'armée turque va adopter une politique de terre brûlée et cibler délibérément les populations civiles.

4000 villages sont brûlés, provoquant un exode massif, 30 000 civils sont tués. En 1999, suite à un complot international, Abdullah Ocalan, parti en Europe rechercher une solution politique au conflit est arrêté. D'abord condamné à mort, sa peine est transformée en prison à vie grâce à la pression internationale. Il vit depuis en prison sur l'île d'Imrali, en isolement total, en violation de toutes les conventions internationales. Le 20 octobre 1991, Leyla Zana est élue au Parlement turc dans la circonscription de Diyarbakir. Elle prononce son serment en kurde, des

procédures judiciaires sont aussitôt engagées à son encontre. Son parti, le Parti de la Démocratie est interdit et son immunité parlementaire est levée. En décembre 1994 elle est arrêtée, en même temps que trois autres députés (Hatip Dicle, Selim Sadak et Orhan Do an) et accusée de trahison. Leyla Zana et les trois autres accusés sont condamnés à 15 ans de prison pour « appartenance à un groupe armé » (le PKK) . En 1994, Leyla Zana reçoit le prix Sakharov décerné par le Parlement Européen.

Un processus de paix mort-né

Un processus de paix avait été engagé en mars 2013 aboutissant le 28 février 2015 aux accords de Dolmabahçe, occasion historique d'aboutir à une solution politique ce que réclame le peuple kurde depuis des décennies. Outre l'abandon de la lutte armée, Ocalan avançait 10 propositions dans le cadre de la « Patrie commune » bien loin des revendications séparatistes comme veulent le faire croire certains. Il était prévu la mise en place d'un comité de suivi entre le gouvernement et le KCK (l'Union des communautés du Kurdistan) qui regroupe les partis kurdes y compris le PKK. Mais Erdogan a bloqué les négociations et lancé des attaques contre le HDP, ce qui n'a pas empêché ce parti d'obtenir des résultats historiques. Ces résultats ne plaisant pas à Erdogan, il a dissout le Parlement et organisé de nouvelles élections ; malgré un climat de terreur dont un attentat à Ankara faisant 126 morts, le HDP a franchi la barre des 10 % et obtenu 56 députés.

Erdogan : des tas de coups pour un coup d'État

Dans la nuit du 15 au 16 juillet 2016, une tentative de coup d'État pour renverser Erdogan a eu lieu. Vrai coup d'État ou mise en scène pour renforcer le pouvoir du dictateur ? Toujours est il que le pouvoir s'est servi de cette tentative pour relancer la répression contre la population kurde. Des villes du Kurdistan ont été ravagées : Diyarbakir, Cirze, Silopi... Des milliers de personnes ont été massacrées, certaines dans la rue, d'autres dans leur maison, d'autres encore brûlées vives dans des caves où elles s'étaient réfugiées pour échapper aux bombardements de l'armée turque. Plus de 500 000 personnes ont été déplacées. Les avions ont lancé des

bombes incendiaires sur les zones forestières et montagneuses. Les femmes ont été victimes de viols collectifs, assassinées, dénudées et traînées dans les rues. Des dizaines de milliers d'hectares d'espaces verts ont été réduites en cendres, les champs ont été incendiés. L'accès de la zone dévastée a été interdite aux représentants d'Amnesty International ainsi qu'à une délégation de députés européens.

L'immunité parlementaire des députés kurdes a été levée. 417 chefs d'accusation ont été établis contre 53 députés HDP. Des mandats d'arrêt ont été lancés contre 42 journalistes, 11000 personnes ont été placées en garde à vue. Des établissements scolaires, universités, syndicats ont été fermés.

Le Tribunal permanent des peuples sur la Turquie et les Kurdes

Les 15 et 16 mars 2018 s'est tenue à Paris une session du Tribunal Permanent des Peuples qui s'est penché sur les violations du droit international humanitaire par l'État turc. Cette session du TPP s'est concentrée sur la période récente et sur les violations des droits fondamentaux reconnus par les conventions internationales. Les preuves produites sur les événements survenus dans les villes kurdes d'Anatolie du sud-est se réfèrent spécifiquement à Cirze, Sirnak, Nusaybin et Diyarbakir. Ces villes ont été exposées à un processus destructeur puis à l'élimination physique et au massacre ainsi qu'au déplacement forcé permanent de la population kurde. Ce « plan d'écroulement » visait à la dévastation des territoires habités par les Kurdes. Plusieurs milliers de Kurdes ont été tués, blessés et arrêtés et 150 000 à 300 000 ont été déplacés.

Le noyau même du conflit entre le peuple kurde et la Turquie est le déni constant et systématique du droit à l'autodétermination du peuple kurde. Ce droit est inscrit dans l'article 1 du Pacte international relatif aux droits civiques et politiques. Le droit à autodétermination à l'intérieur des frontières des états englobe tous les droits refusés au peuple kurde : droit à sa langue, à l'éducation, à sa presse, à ses manifestations culturelles ou politiques, à ses organisations politiques.

Le PKK a, à plusieurs reprises, fait des offres de cessez-le-feu et appelé au processus



de paix : 1993, 2000, 2004, 2006, 2013. Les responsables du PKK ont adhéré aux conventions de Genève de 1949 et se sont engagés à respecter le droit international humanitaire. Le TPP considère donc « que le conflit armé qui oppose le PKK et l'armée turque est soumis aux règles du droit international. Par conséquent le PKK ne peut être considéré comme un groupe terroriste. De plus, les actions du PKK en vue de porter secours aux populations, prouvent la proximité de ce parti avec le peuple ».

Les élections de mai 2023

Menacé de fermeture avant le scrutin du 14 mai, le Parti Démocratique des Peuples (HDP) se présente aux élections législatives sous la bannière du Parti Vert de Gauche (YSP). « Ensemble, nous apporterons le changement », a déclaré le coprésident du HDP, Mithat Sancar, ajoutant : « Nous n'avons pas courbé l'échine devant l'oppression et c'est devenu un problème pour le régime turc. Oui, nous avons appris à éviter leurs conspirations et leurs ruses. Nous avons hérité de l'accumulation de la tradition de lutte. Nous, les Kurdes, sommes ici pour une solution démocratique au problème de la guerre, contre les politiques de refus et de négation. Nous sommes ici pour la paix contre la haine et l'hostilité. Nous changerons les choses ensemble ! Nous sommes ici pour établir la démocratie locale, contre la domination centralisée, pour une citoyenneté égale et libre. Nous sommes ici pour ouvrir la voie

à une république démocratique. Nous sommes ici pour grandir et répandre le courage contre la peur ».

Les Yézidis

Avec l'offensive de l'État islamique en août 2014 sur les régions situées à l'est de Mossoul en Irak, 450 000 Yézidis ont été déplacés, près de 200 000 d'entre eux se sont réfugiés dans les montagnes, sans eau ni nourriture, de nombreux enfants sont morts de déshydratation. Les hommes ont été tués par milliers, les femmes et les filles capturées par l'EI ont été forcées de devenir des esclaves sexuelles. L'équipe d'enquête spéciale de l'ONU (Unitad) a recueilli la « preuve claire et convaincante qu'un génocide a été commis par l'EI contre les yézidis ». Les YPG (Forces de Défense du Peuple du Rojava) aidées par le PKK, ont réussi à ouvrir un couloir humanitaire par lequel les Yézidis ont pu passer en Syrie.

Plus de 70 000 kurdes sont actuellement dans les prisons turques (y compris des enfants) dont : députés, maires, cadres politiques du HDP (dont Selahattin Demirtas), journalistes, avocats, enseignants, syndicalistes, étudiants.

Ils sont soumis à la torture et leur vie est en danger. ❖

Le CDKF
(Centre Démocratique Kurde en France)

SYRIE : ROJAVA

Le Kurdistan syrien est situé au nord et au nord-est du pays et compte environ 3 millions de Kurdes.

Au début des années 1960, le nationalisme arabe en plein essor avec la prise de pouvoir du parti Baas « considère que tout Syrien est arabe de facto ». Les autorités syriennes mettent alors en place une politique discriminatoire: l'armée est purgée des officiers kurdes, la pratique de la langue et de la musique kurdes sont interdites, la représentation politique des Kurdes proscrite.

Damas décide même de créer une « ceinture arabe » sur 15 km de large et longue de 280 km, afin de couper les Kurdes de Syrie de ceux de Turquie et d'Irak. Cette politique entraîne le déplacement forcé de près de 100 000 Kurdes, les noms des villages sont rebaptisés. Au terme d'un recensement, 120 000 Kurdes sont privés de citoyenneté, soit 20 % de la population kurde de l'époque. Dépourvus de passeport, ils ne peuvent pas postuler à des emplois publics ni posséder de maison, ils sont exclus de certains métiers, et peuvent difficilement accéder à l'université. Quand Hafez el Assad prend le pouvoir, en 1970, il revient en partie sur ces discriminations mais il ne permet pas l'expression des droits politiques et culturels kurdes.

Le Rojava, une alternative démocratique, sociale et écologique

Le 19 juillet 2012, les combattant•e•s des YPG¹ et YPJ², forces d'autodéfense liée au PYD³, prennent le contrôle de la ville de Kobané, appuyé•e•s par une partie importante de la population. Dès 2013, un pouvoir exécutif, l'Administration Autonome se

met en place dans les zones libérées de la présence du régime, un espace qu'on appellera le « **Rojava** », composé des trois cantons : Afrîn, Kobané et Djézireh .

En mars 2016 est fondée la Fédération Démocratique du Nord de la Syrie (FDNS) visant à regrouper toutes les populations de la région au sein du projet politique porté par l'Administration Autonome. Elle est représentée politiquement par le Conseil Démocratique Syrien (CDS), et défendue militairement par les Forces Démocratiques Syriennes (FDS), qui regroupent toutes les composantes de population, notamment les YPG majoritairement kurdes, mais aussi des groupes militaires arabes, syriaques. L'article 12 acte notamment le « *système de coprésidence mixte dans tous les champs, qu'ils soient sociaux, politiques, administratifs ou autres.* »

Un projet politique démocratique basé sur le confédéralisme

La lutte des Kurdes en Syrie s'est fait connaître du grand public en 2015, lors de la bataille de Kobané, « la Stalingrad kurde » où la résistance acharnée des YPG et YPJ contre DAECH a suscité un soutien mondial. Dans cette résistance, 11 000 hommes et femmes, Kurdes et autres, ont été tué•e•s et 24 000 blessé•e•s. Pour autant, la couverture médiatique a largement passé sous silence l'objet de cette résistance : un projet politique basé sur le confédéralisme démocratique, avec pour piliers la démocratie directe, l'émancipation des femmes, l'écologie, et l'inclusion de toutes les composantes ethniques et religieuses de la société.

La structure démocratique fondamentale est la Commune. Dans chaque commune on trouve deux co-président•es et six commissions : services, santé, paix (justice), autodéfense, économie, organisation politique. Au-dessus des Communes, on

Atelier de couture dans une coopérative au Rojava
Janet Biehl, CC BY-SA 2.0, via Wikimedia Commons



trouve les Assemblées de villes, de cantons, de régions et enfin chapeautant toutes les autres assemblées, le Congrès des peuples démocratiques qui est l'Assemblée représentant tous les peuples vivant dans la Fédération Démocratique de la Syrie du Nord. Les décisions de l'administration sont publiées en trois langues : kurde, arabe et syriaque. La mise en place de l'enseignement du kurde a été une des premières mesures fortes. Chaque enfant a le droit à un enseignement dans sa langue maternelle, doublé d'un enseignement dans une autre langue.

Le mouvement des femmes

Les femmes, en plus de leur participation aux structures mixtes, s'organisent de manière parallèle, autonome et non-mixte par rapport aux institutions existantes. Elles ont un droit de veto sur toutes les décisions qui les concernent. Outre la co-présidence, un quota minimal de 40% de sièges dans les structures mixtes leur est réservé. Toutes les structures de femmes se rassemblent au sein d'une structure confédérale, le *Kongreya Star*.

L'égalité totale femmes-hommes a été affirmée dans la charte de la FDNS, la polygamie et les mariages précoces sont interdits. Des structures d'émancipation économique organisées en coopératives fleurissent un peu partout, restaurants, fermes, atelier textile... Elles permettent

1 YPG ; Unités de protection du peuple (*Yekineyên Parastina Gel*)

2 YPJ ; Unités de protection de la femme (*Yekineyên Parastina Jin*)

3 PYD ; Parti de l'union démocratique (*Partiya Yekîtiya Demokrat*)



ainsi aux femmes de subvenir aux besoins de leurs familles et de gagner en indépendance. Les maisons des femmes leur proposent un espace d'organisation pour faire valoir leurs droits, et lutter contre les violences conjugales et familiales.

L'économie

Sous le régime syrien, les monocultures du blé et du coton étaient l'activité principale au nord de la Syrie, et à part le textile dans le canton d'Afrîn, il n'y avait quasiment pas d'industries. Afin d'avancer vers l'autonomie alimentaire et énergétique, l'AANES⁴ a décidé de diversifier la production, notamment agricole, en la restructurant. La population a été encouragée à créer des coopératives, elles sont dirigées de manière collective, et les profits sont la plupart du temps répartis équitablement. La question énergétique est compliquée. La région est riche en pétrole, mais l'embargo empêche l'entrée du matériel nécessaire pour avoir des raffineries capables d'une production industrielle. Le pétrole brut est donc soit vendu au régime syrien par des intermédiaires, soit raffiné de manière artisanale par des travailleurs et travailleuses n'ayant d'autres opportunités d'emploi, au détriment de l'écologie.

4 AANES : Autonomous Administration of North and East Syria

Défis à relever et perspectives

La mise en place du projet de fédéralisme démocratique est ralentie par différentes difficultés, notamment les bombardements répétés de la Turquie sur le Rojava abandonné par le départ des forces occidentales (en particulier française, alors même que se trouvent dans ces territoires de nombreux prisonniers issus des rangs de DAESH).

L'offensive de l'État turc, démarrée en 2018 à Afrîn, puis poursuivie à l'automne 2019 a permis à ses troupes de s'emparer de 5 000 km² de territoire. Dans les territoires passés sous contrôle turc, on assiste à un nettoyage ethnique, pillage, viols et assassinats dénoncés par un rapport de l'ONU.

L'expérience du Rojava est menacée de toutes parts : attaques de la Turquie, embargo, sécheresse... elle dépend aussi de la solidarité internationale. ::

Renée Le Mignot,
François Sauterey



4 QUESTIONS À Umit METİN

Coordinateur général de l'ACORT
(Assemblée Citoyenne des Originaires de Turquie)

Umit, peux-tu nous présenter l'ACORT ?

L'ACORT est issue de la lutte de l'immigration en France menée dans les années 80, lutte à l'initiative des sans-papiers travaillant dans la confection et qui a abouti à la régularisation de 5000 à 6000 sans papiers, à la mobilisation contre les lois Pasqua et à la « Marche pour l'Égalité ». Ces mobilisations ont nécessité une coordination d'une part entre les différentes organisations issues de l'immigration, d'autre part avec les organisations de solidarité française. 80 % des personnes originaires de Turquie (entre 500 et 600 000 en France) sont des exilés politiques qui ont fui la répression après le

coup d'État de 1980 ; ils ont été naturellement solidaires avec les luttes pour la démocratie et les droits humains menées en Turquie même. Parce qu'ils sont porteurs de valeurs universelles ils sont aussi en lien avec les associations kurdes en France. Par ailleurs, l'ACORT signifie Assemblée Citoyenne des Originaires de Turquie, et non pas « turcs », pour signifier la diversité qui nous fédère.

Quelle est l'opinion des démocrates turcs sur la question kurde ?

La reconnaissance du génocide arménien et la question kurde sont pour nous intimement liées en ce qu'elles illustrent la

volonté d'uniformisation de la population. La question kurde est fondamentale, il ne peut y avoir de démocratie en Turquie sans la reconnaissance des droits fondamentaux du peuple kurde et des autres minorités. La politique menée par l'État turc a toujours été une politique de répression et de tentative d'assimilation forcée des Kurdes.

De 2013 à 2015 des négociations ont eu lieu, notamment des pourparlers entre Erdogan et Öcalan. Mais en 2015 le gouvernement turc a fait marche arrière, les négociations ont été interrompues pour faire place à la répression : il fallait éliminer toute expression politique kurde, notamment en emprisonnant les élu(e)s, les dirigeant(e)s des mouvements kurdes ou proches de ceux-ci. Les maires kurdes ont été destitué(e)s et remplacé(e)s par des personnes nommé(e)s par le gouvernement turc. Des purges ont eu lieu parmi les académiciens, la police, l'armée...

4 QUESTIONS À Umit METIN .. suite et fin de la page 13

Les responsables du HDP (Parti Démocratique des Peuples) qui regroupe des Turcs, des Kurdes, des Arméniens, des Alévis ont été emprisonné(e)s comme son co-président Selahattin Demirtas. Or le HDP représente l'espoir d'une Turquie démocratique. Il s'est donné les moyens et a montré qu'il avait un projet pour la Turquie. Il a prouvé auprès de larges couches de la population le lien entre la démocratie et la question kurde. Malgré les arrestations, les menaces, il a réalisé un score de 10 à 13 % aux dernières élections. Aux élections municipales, c'est grâce aux Kurdes et en particulier à Demirtas (qui a demandé au HDP de ne pas présenter de candidat là où l'AKP pouvait être battu) que des grandes villes ont été gagnées par l'opposition notamment à Istanbul ou Ankara.

Quelles sont les perspectives pour les prochaines élections du 14 mai ?

L'objectif est de battre Erdogan et l'AKP, condition indispensable pour permettre un retour à la démocratie. Pour cela une

coalition de 6 partis allant de l'extrême droite au HDP a décidé de présenter un candidat unique, Kemal Kılıçdaro lu, candidat de « l'Alliance de la Nation ». Cette coalition peut sembler hétéroclite mais en réalité la Turquie est revenue ces dernières années 20 ans en arrière. La priorité est un retour à un État de droit et de redonner le pouvoir à l'Assemblée Nationale. C'est la première étape. Si nous gagnons, la lutte continuera. Les élections législatives ont lieu en même temps. Nous devons être vigilants, tout peut arriver, car l'AKP a tout à perdre. **Plus il y aura de représentants du HDP à l'Assemblée Nationale plus il y aura une chance pour la démocratie. Ne pas laisser la place à l'expression du peuple kurde c'est renforcer la lutte armée : les Kurdes n'ont pas d'autres choix malgré leur désir de paix.**

Le séisme a de façon tragique réveillé les consciences : d'une part il a prouvé l'incompétence et la corruption du gouvernement actuel, d'autre part il a engendré une solidarité entre Kurdes et non Kurdes. De plus la coalition a été la première à apporter les secours nécessaires.

Comment expliques-tu l'attitude du gouvernement français, notamment la répression des Kurdes résidant en France et le maintien du PKK sur la liste des organisations terroristes ?

Ce sont d'abord des intérêts économiques qui priment sur les droits humains. Il y a aussi le chantage d'Erdogan à l'Union Européenne : « Fermez les yeux sur les droits humains en Turquie et je retiens les migrants ». Enfin, les enjeux sécuritaires : la Turquie est un lieu de passage pour Daech. Il faut satisfaire le gouvernement turc en réprimant les Kurdes et leurs associations en France. De la même manière, il faut tout faire pour cacher les véritables commanditaires des assassinats de Kurdes en France en 2013 et 2022. En France, le rôle de l'ACORT est de donner une visibilité à la situation turque et faire le lien entre ses minorités pour lutter pour la démocratie.

Après les élections ? Nous aurons besoin de votre solidarité. ::

Interview réalisée par Renée Le Mignot et Aimée Dupré

A BONNEMENT





Nom Prénom

Organisme ou Entreprise

Adresse

Code postal Ville

Téléphone

Période d'abonnement UN AN « Particuliers et Collectivités » 24 €
 UN AN « Étranger et DOM-TOM » 35 €

Vous pouvez également nous soutenir, vous abonner et adhérer sur le site du MRAP : www.mrap.fr

Merci de libeller votre chèque à l'ordre du **MRAP**,
43 boulevard de Magenta - 75010 Paris

✉ adhésions@mrap.fr 📞 01.53.38.99.86

LES KURDES D'IRAK

Le Kurdistan irakien est une région politique autonome administrée par le Gouvernement régional du Kurdistan, reconnue depuis 2015 dans la constitution irakienne.

Les Kurdes irakiens ont une longue tradition de rébellion et développent au 20^e siècle un mouvement de libération national en Irak.

L'Irak est créé dans les années 1920. Les Kurdes forment la plus grande minorité. À partir de 1931, Moustapha Barzani lutte pour l'indépendance des Kurdes. En 1958, Abdul Karim Qasim renverse la monarchie. La nouvelle Constitution garantit les droits nationaux kurdes au sein de l'Irak. Mais le régime ne satisfait pas aux revendications d'autonomie : administration en langue kurde et investissements publics au Kurdistan.

1960 / 1969 : l'arabisation

Qassem est renversé en 1963. Le nouveau gouvernement, dominé par le parti Baas, se hâte de conclure une trêve avec les Kurdes mais elle sera de très courte durée. En effet, le gouvernement du parti Baas reprend la guerre contre le PDK, le Parti démocratique du Kurdistan. Bagdad inaugure dès cette époque sa politique d'arabisation. Une crise mène à une scission chez les Kurdes irakiens. Jalal Talabani rompt avec Moustafa Barzani en 1964.

1970 / 1979 : les luttes fratricides

En 1970, Saddam Hussein signe avec les deux partis kurdes de Barzani et de Talabani un accord qui reconnaît le caractère binationnel de l'Irak. La langue kurde est utilisée dans l'administration régionale et dans l'enseignement. Trois gouverneurs kurdes

sont nommés à Dahuk, Erbil et Suleimaniya et cinq ministres kurdes entrent au gouvernement. Mais l'accord est difficilement appliqué. La région pétrolière de Kirkouk, réclamée par les Kurdes ainsi que par le gouvernement central à Bagdad forme le principal problème. En 1974, une nouvelle loi annule les concessions faites par Bagdad aux Kurdes. Le Kurdistan irakien s'insurge. La guerre se termine avec les accords d'Alger signés en 1975. C'est une défaite pour les autonomistes kurdes. L'arabisation et l'expulsion des Kurdes par Saddam Hussein continue. Le PDK de Barzani et l'UPK de Talabani se livrent à des luttes fratricides.

1980 / 1989 : le conflit Iran / Irak

le 22 septembre 1980 marque les débuts du conflit Iran-Irak, qui allait durer 8 longues années, empêchant l'insurrection kurde contre le pouvoir central de Bagdad de reprendre avant 1983. C'est pendant cette guerre Iran / Irak que le régime de Saddam Hussein lance l'opération Anfal : un massacre de dizaines de milliers de civils kurdes, la destruction de milliers de villages et la déportation de milliers de Kurdes vers le sud et le centre de l'Irak.

1990 / 1999 : la Guerre du Golfe

La guerre du Golfe en 1991 affaiblit durablement l'armée irakienne et le soulèvement kurde dans le nord mène à une autonomie de fait, soutenue par la coalition américaine. Les deux partis kurdes, le PDK

et l'UPK contrôlent la région autonome du Kurdistan d'Irak. En 1992, le Kurdistan autonome obtient son parlement, et après une guerre civile de 5 ans, le PDK de Barzani gouverne le nord-ouest du Kurdistan irakien autour d'Erbil, tandis que l'UPK de Talabani administre le sud-est autour de Suleimaniya.

Les années 2000

En 2003, les États-Unis envahissent l'Irak et renversent Saddam Hussein. Les Kurdes, alliés des Américains, obtiennent officiellement une Région autonome du Kurdistan. En 2014, les Kurdes syriens, avec l'aide du PKK, le Parti des travailleurs du Kurdistan, libèrent Kobané de l'emprise de Daesh. C'est le début de la fin pour Daesh en Syrie. Le Rojava ou aujourd'hui «la Région Autonome du Nord et de l'Est de la Syrie» voit le jour. Les Forces Démocratiques Syriennes FDS opèrent en fraternité avec le PKK, le Parti des travailleurs du Kurdistan. Le PDK irakien par contre regarde d'un mauvais œil l'influence du PKK dans le nord et l'est de la Syrie et participe avec la Turquie à l'embargo contre la région autonome en Syrie. La Région autonome du Kurdistan irakien intensifie les échanges commerciaux avec la Turquie et autorise des dizaines de bases militaires turques sur le territoire du Kurdistan irakien. Le PDK facilite même les opérations de l'armée turque contre les bases de la guérilla du PKK dans la haute montagne de Qandil. ❖

Par **Chris Den Hond**,
vidéo-journaliste



Photo prise le jour du référendum sur l'autonomie, 2017

La situation EN IRAN

En Iran, depuis l'éphémère République du Kurdistan proclamée à Mahabad en 1946 et réprimée dans le sang par l'armée iranienne, la situation n'a guère changée. Bien qu'il n'existe pas le même degré de kurdophobie qu'en Turquie – il y a même une province du nom de Kordestan- les Kurdes ont toujours été la cible du gouvernement iranien.



Photo prise le jour du référendum sur l'autonomie, 2017

Cette répression s'est aggravée avec la République islamique. Ce régime qui bafoue les droits humains et plus particulièrement les droits de la femme, s'acharne en particulier sur les Kurdes ainsi que sur les autres minorités

C'est ainsi que l'ayatollah Khomeini avait déclaré une fatwa sur les Kurdes, exhortant les forces armées à massacrer la population. De manière systématique, les dirigeants kurdes ont été éliminés par les autorités iraniennes, et ce même avant l'instauration de la République islamique. C'est le cas notamment de Abdolrahman Ghassemlou, dirigeant du Parti démocratique du Kurdistan d'Iran (PDKI), assassiné par un agent du ministère du Renseignement iranien (VEVAK) en 1988 ou de Sadegh Sharafkandi, secrétaire général du PDKI, assassiné à Berlin en 1992.

La Constitution iranienne prévoit le droit à l'égalité de tous les Iraniens devant la loi. Cependant, ce n'est pas une réalité pour les Kurdes (12 millions soit 10 % de la population) qui sont victimes de discriminations au logement, à l'éducation, à l'emploi. Les femmes kurdes sont confrontées à un double défi pour faire valoir leurs droits, en tant que membres

d'une minorité ethnique marginalisée et en tant que femmes.

L'assassinat de Jina Masha Amini

Depuis l'assassinat par la police des mœurs, parce que son voile ne couvrait pas l'intégralité de ses cheveux, de Jina Masha Amini, cette jeune femme kurde de 22 ans, le 16 septembre 2022, la répression contre la population kurde s'est accentuée. Dès l'annonce du décès de Jina, des partis politiques kurdes ont appelé à la grève générale. Après cet appel, et les manifestations dans le Kurdistan iranien, les opposants ont fait face à une répression violente des forces armées locales. Le vent de révolte aux cris de « *Jin, Jîyan, Azadî* » (« la femme, la vie, la liberté ») s'est étendu à tout l'Iran. Le 24 novembre, des manifestants sur l'avenue Vali Asr de Téhéran criaient « *Du Kurdistan à Téhéran, je me sacrifierai pour l'Iran* », montrant ainsi leur soutien aux populations du Kurdistan iranien, fortement réprimées. Les différences ethniques et religieuses ont continuellement été exploitées par les autorités. Cela même pendant les manifestations puisque le gouvernement iranien explique qu'elles sont une « opposition à l'islam ». Le gouvernement présente aussi les manifestants comme des

séparatistes, particulièrement s'agissant de manifestants dans le Kurdistan ou le Balouchistan. Dans tout le pays, la répression a été d'une violence inouïe mais la région du Kurdistan a dû faire face à l'utilisation de mitrailleuses contre les manifestants. Volker Türk, le Haut commissaire des Nations Unies aux droits de l'Homme, n'a pas mâché ses mots contre le régime des mollahs. Enfants tués par les forces de sécurité, femmes battues en pleine rue, arrestations en masse et harcèlement des familles de victimes, il a fait l'inventaire des exactions commises par les autorités. Cette utilisation de moyens plus violents fait écho au traitement des mouvements émanant de la région. Reconnu(e)s coupables de « *moharebeh* » (guerre contre Dieu), des manifestant(e)s ont été condamné(e)s à mort et exécuté(e)s.

Le 24 novembre, les autorités iraniennes ont arrêté le footballeur Voria Ghafuri, originaire de la province du Kurdistan, pour son soutien aux manifestations. Il s'est notamment prononcé pour l'effacement des dissensions ethniques en faveur de l'unité du pays face à la répression des autorités. C'est son appel à « la fin des massacres de Kurdes par les forces de sécurité » qui ont causé son arrestation. La répression n'est pas seulement concentrée sur la population iranienne. Elle dépasse les frontières, notamment à travers des attaques aériennes répétées contre le Kurdistan irakien à partir du 24 septembre 2022.

Les soulèvements ont été un prétexte idéal pour l'Iran pour lancer des attaques contre les partis kurdes situés en Irak. Cette attaque, menée par des drones et des missiles, a fait 13 morts et 58 blessés. ::

Renée Le Mignot

LES KURDES ET LE MRAP : 30 ANS DE SOLIDARITÉ avec le peuple Kurde

La répression de 1993 et ses conséquences : les débuts d'une solidarité sans faille.

Sylvain Goldstein, président de la fédération du MRAP 93 et Selahattin Demirtas, co-président du HDP, lors de la délégation de la CNSK au Kurdistan pour le Newroz de mars 2016.



Il est reçu dès le lendemain par Mouloud Aounit, Secrétaire Général, Alain Callès et Renée Le Mignot, secrétaires généraux adjoints. « Nos organisations sont interdites, nous ne pouvons plus tenir aucune réunion, aidez-nous ! ». La réponse de Mouloud est claire : « Je connais très mal la question kurde, alors Renée et Alain je vous donne carte blanche... ».

Ce sera le début de 30 années de solidarité avec le peuple kurde.

Le 18 novembre 1993, à la demande du Ministre de l'Intérieur Charles Pasqua, la police arrête avec brutalité et de façon tout à fait arbitraire, une centaine de Kurdes résidant en France ; elle saccage leurs locaux associatifs, perquisitionne leur domicile.

Le gouvernement français vient de signer d'importants contrats avec le gouvernement turc, notamment la vente d'hélicoptères utilisés pour incendier les villages kurdes.

Dès le 19 novembre le MRAP publie un communiqué condamnant la répression et demandant la libération des personnes arrêtées. Le 22 novembre, les Kurdes manifestent Place de la République à Paris contre les arrestations. La police charge avec brutalité, matraquant y compris les enfants, renversant les poussettes ; dans le même temps le Ministre de l'Intérieur dissout les associations kurdes « proches du PKK » (Parti des Travailleurs du Kurdistan). Le MRAP convoque alors une réunion des organisations, syndicats partis politiques. Ce collectif créé dans l'urgence appelle à une manifestation

République-Bastille le 2 décembre. En accord avec les représentants kurdes il est décidé que lors de cette manifestation les Kurdes ne porteront que des drapeaux du Kurdistan, (pas de portrait d'Ocalan ni de drapeaux du PKK). Les Français eux porteront un autocollant « *Moi aussi je suis PKK* » que le MRAP a fait imprimer.

Le défilé des associations interdites

C'est le MRAP qui est chargé de signer la demande d'autorisation en préfecture. **Il faut bien mesurer l'enjeu : nous allons faire défiler, encadrées par des organisations françaises, les organisations kurdes qui viennent d'être dissoutes.** Cette décision hautement politique est validée par l'ensemble du secrétariat national du MRAP. Sont signataires de l'appel, outre le MRAP, l'ACTIT, l'ATMF, Alternative Libertaire, la CIMADE, la CGT, Droit Solidarité, la FSU, la JC, la JOC, le PCF, Ras L'Front, Sud, Sos racisme, les Verts. Lors de cette manifestation qui se déroule sans incident, le responsable du CIK (Centre d'Information du Kurdistan), connu sous le nom d'Azad Deré exprime le souhait d'être reçu par le MRAP.

Le MRAP demande officiellement des salles pour l'organisation « de soirées culturelles franco-kurdes », personne n'est dupe et seules des municipalités communistes répondent positivement à notre demande : Ivry, Nanterre, Saint Ouen. C'est ainsi que le Newroz 1994 (le nouvel an kurde, symbole de la résistance) est célébré à Saint Ouen, au parc des sports de l'Île de Vanne. 2000 Kurdes ovationnent le MRAP « mrap merci ».

Les dirigeants kurdes sont assignés à résidence dans différentes villes de France, pour rendre difficile les contacts entre eux. Les comités locaux du MRAP les prennent en charge et créent des comités de soutien notamment ceux de Strasbourg, de Rennes, d'Épinay sur Seine, de Saint Ouen où est assigné Hasan Salikara, président de l'association kurde Ahmet Kaya. Paulette Fost, maire de Saint Ouen et Josiane Andros maire de l'Île Saint Denis rejoignent le comité de soutien d'Hasan. Celui-ci est salarié de la CGT, chargé de la sécurité au siège national à Montreuil. Sur décision de la confédération il continue à exercer ses fonctions, ainsi la sécurité au siège national de la CGT est assurée par... « un terroriste » !

LES KURDES ET LE MRAP : 30 ANS DE SOLIDARITÉ avec le peuple Kurde •• suite et fin de la page 17

Le MRAP aide Azad Deré à créer le CIK (Centre d'Information du Kurdistan) dont le siège sera 143 rue La Fayette. Mais le 24 janvier 1994, Azad est arrêté alors qu'il servait d'interprète à une délégation du HDP venue rencontrer des députés français et assigné à résidence à Albi. Le comité du MRAP et son président Xavier Schapira crée immédiatement un comité de soutien.

En 1994, le MRAP organise à la bourse du travail de Paris « 6 heures avec le peuple kurde » et lance la campagne de boycott du tourisme en Turquie avec le slogan « Sous le sable des plages, il y a le sang des Kurdes ! ».

Participation de membres du MRAP aux délégations se rendant au Kurdistan de Turquie

À plusieurs reprises des membres du MRAP ont participé à des délégations se rendant au Kurdistan de Turquie. En mars 1995, Xavier Schapira, président du comité d'Albi, membre du Bureau National, se rend à Diyarbakyr à l'occasion du *Newroz*. La délégation est bloquée à l'hôtel par l'armée, Xavier parvient à sortir par une fenêtre et se dirige vers les feux allumés pour célébrer le *Newroz* (dans la légende kurde, la fête célèbre la délivrance des Kurdes du tyran Deha, grâce à un forgeron Kawak d'où le feu). Arrivé sur place, il est interpellé par des membres du PKK armés ; ne parlant ni kurde ni turc, il crie : « MRAP !! MRAP !! ». . . et à sa stupéfaction, les Kurdes baissent leurs armes et l'embrassent en répétant « *mirap, mirap* ». Il dira dans son témoignage : « *J'ai pu mesurer que « l'Amitié entre les Peuples » n'était pas seulement un élément de notre sigle mais représentait vraiment pour les peuples opprimés un symbole de solidarité active, notamment au cœur du Kurdistan* ».

En mars 2003 ce sont Alain Callès, secrétaire général adjoint et Emmanuelle Le Chevalier présidente de la fédération de Paris qui se rendent au Kurdistan à l'occasion du *Newroz*. Ils rencontrent les maires de plusieurs ville kurdes : Derik, Diyarbakyr... A leur retour, ils apprendront que leur chauffeur et leur interprète ont été arrêtés après leur départ.

En 2016 c'est Sylvain Goldstein, président de la fédération 93 qui se rend au Kurdistan

avec la délégation de la CNSK (Coordination Nationale Solidarité Kurdistan dont le MRAP est un des membres fondateurs). Le Ministère des affaires étrangères avaient déconseillé aux membres de la délégation de se rendre au Kurdistan et les avait prévenus : « *En cas de problèmes, aucune intervention n'aurait lieu de la part de la France pour les aider ou les secourir* » !!! Sylvain rencontre Selahattin Dermirtas, co-président du HDP, peu de temps avant son arrestation. Lui aussi connaît le MRAP et remet à Sylvain un drapeau du HDP en remerciement de l'action de notre Mouvement.

Création du Congra-gel

En 1995, les Kurdes décident la création d'un parlement kurde en exil (le *Congra-gel* ou *Congrès du peuple du Kurdistan*). Ce Parlement regroupe des Kurdes des quatre pays concernés (Turquie, Irak, Iran, Syrie) et différents partis kurdes. Chaque représentant est élu par les Kurdes des pays où ils résident (essentiellement France, Allemagne, Belgique). La création officielle a lieu au Parlement européen à Bruxelles. Or les élus de France sont assignés à résidence en région parisienne, ils ne peuvent se rendre à Bruxelles ni en train ni en bus. Alain Callès et moi-même sommes mandatés par le MRAP pour assister à l'inauguration du Congra-gel.

Nous décidons d'emmener quatre délégués kurdes de France dans ma voiture. À l'aller, pas de problème et nous vivons à Bruxelles un moment d'intenses émotions. Au retour, nous sommes arrêtés à la douane française par des policiers : « *Ces personnes sont assignées à résidence, elles n'avaient pas le droit de quitter Paris, elles descendent de voiture et restent ici* ».

Notre réponse est claire :

« *S'ils restent, nous restons aussi...* »

« *Ouiiiii... Eet... Vous êtes qui, vous ?* »

« *Les secrétaires généraux adjoints du MRAP et nous avons l'accord de notre Secrétaire Général* ».

Au bout d'une heure les policiers reviennent et nous disent :

« *Bon... Alors voilà comment on va faire : vous allez reculer de 2 mètres, là, vous serez en Belgique, et nous, on ne vous a pas vus, vous n'êtes jamais entrés sur le territoire français, point final* ».

Victoire ! Mais nous devons rentrer en France ! « *Ne vous inquiétez pas disent les Kurdes, on va vous guider* ». Après une heure de route sur des chemins de terre à travers champs, nous retrouvons une route goudronnée « *Ça y est, vous êtes en France* » ! Cette péripétie a prouvé l'importance du MRAP.

Le Tribunal permanent des Peuples sur la Turquie s'est tenu à Paris les 15 et 16 mars 2018 sous la présidence de Philippe Texier, juge honoraire à la Cour de cassation. Le MRAP a joué un rôle important, il a été l'interlocuteur privilégié en France et a géré l'aspect financier grâce à Marie Annick et Palmyre. Avec 7 juges internationaux et 400 témoignages le TPP a traité la question des crimes de guerre commis par l'État turc contre le peuple kurde entre le 1er juin 2015 et le 31 janvier 2018, 5 ans après l'assassinat. 2017. Le verdict a été rendu au Parlement européen à Bruxelles sous la présidence de Marie Christine Vergiat, députée européenne et de Renée le Mignot, mandatée par la CNSK. Le tribunal a reconnu Erdogan coupable de crimes de guerre et de crimes d'État contre le peuple kurde comprenant notamment les assassinats ciblés commis à l'étranger (dont en France). Le tribunal déclare « **la lutte du peuple kurde est légitime ; le PKK qui a adhéré aux conventions de Genève de 1949 est une organisation de résistance et non un parti terroriste** ».

En 2015, lors du *Newroz*, une plaque est remise à Renée Le Mignot par le Président du Conseil démocratie kurde en France, en remerciement du « *soutien infaillible du MRAP depuis plus de 20 ans* » :

« *Nous sommes reconnaissants et fiers de vous avoir à nos côtés dans la lutte pour la libération du peuple kurde. Nous sommes très honorés de votre solidarité et souhaitons exprimer toute notre gratitude. Ensemble jusqu'à la victoire, Au nom du peuple kurde* ».

A travers ce geste c'est le MRAP tout entier qui a été honoré. Les Kurdes peuvent être assurés que le MRAP poursuivra la solidarité à leur égard jusqu'à ce que leurs droits fondamentaux soient reconnus. ::

Renée Le Mignot

Paulette Nardal



LES SOEURS NARDAL

FEMMES PIONNIÈRES

de la négritude et du panafricanisme

Moins connues que les grandes figures masculines de la négritude comme Senghor ou Césaire, les soeurs martiniquaises Nardal ont pourtant joué un rôle important par leur activité éditoriale et leur salon, pour tisser des liens transatlantiques dans l'entre-deux-guerres et stimuler l'éveil de la « conscience noire » aussi bien à Paris qu'aux Antilles.

Comment ont-elles, malgré les préjugés sexistes et racistes de l'époque, réussi à oeuvrer à l'affirmation de la femme et de la culture noire et à créer des ponts entre Paris et la Martinique, et entre intellectuel. les par-delà les barrières de couleurs, au cours du XX^e siècle ?

Sept sœurs issues d'une famille de la bourgeoisie cultivée noire de Martinique

Née en 1896 en Martinique, Paulette Nardal est l'aînée d'une famille de sept sœurs : dans l'ordre Paule, dite Paulette, Emilie, Alice, Jane, Lucy, Cécyl et Andrée. Elles passent leur enfance et leur adolescence au François, une petite localité sur la côte est de la Martinique.

En 1920, Paulette, 24 ans, laisse son poste d'institutrice à la Martinique et part suivre des études d'anglais à Paris, avec sa sœur Jane, qui opte, elle, pour la littérature. Elles sont les premières étudiantes noires inscrites à la Sorbonne. Paulette consacre son mémoire à la femme de lettres américaine abolitionniste Harriet Beecher Stowe et à son oeuvre-culte : *La Case de l'oncle Tom*. Jane, elle, est une jeune femme rebelle et originale par ses tenues, son élégance, son caractère et son indépendance, c'est la plus « africaine » des sept sœurs, souvent vêtue de bijoux et turbans africains. Elle étudie de 1923 à 1928 les lettres classiques et le français à Paris, et s'intéresse à la littérature panafricaine, ce qui l'amènera à organiser en janvier 1929, de retour en Martinique, une conférence sur le « chant nègre aux Etats-Unis ».

A Paris, les sœurs Nardal, qui vont au théâtre, assistent à des concerts, visitent des expositions, fréquentent le célèbre « Bal Nègre », sont amenées à réfléchir à l'identité noire.

Paulette s'attache à découvrir différentes déclinaisons de la « culture noire » : les *negro spirituals*, la cantatrice Marian Anderson et Joséphine Baker, qu'elle va admirer dans les revues parisiennes. L'époque est à l'essor de cette culture noire : la capitale française voit se tenir en 1919, le premier congrès panafricain, et l'écrivain martiniquais René Maran reçoit le prix Goncourt 1921 pour *Batouala*, premier « roman nègre ».

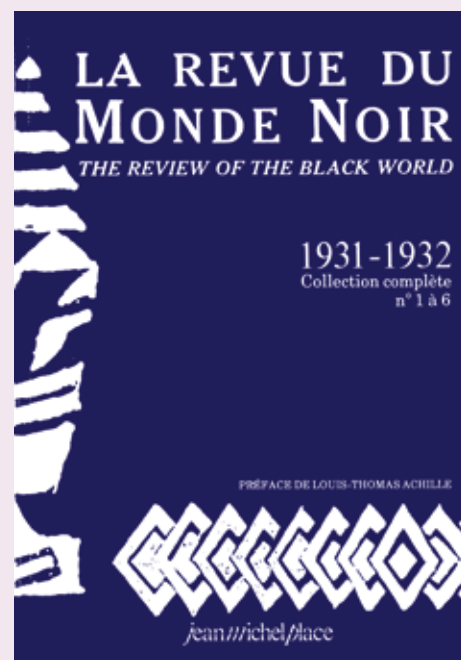
Une intense activité éditoriale

Jane, préceuse du « *Black Power* », publie dans le premier numéro de *La Dépêche africaine*, en 1928, un texte pionnier intitulé « *L'internationalisme noir* », dans lequel elle appelle aussi bien les Noirs américains, antillais et africains à s'unir. Elle y analyse l'émergence de la conscience collective au sein de la diaspora afro-descendante. Cet essai contribue à la théorisation du courant de la négritude. Dans ses écrits, Jane développe aussi la conception d'une conscience noire « euro-américaine » et même d'une « communauté noire mondiale ».

En 1931, les sœurs Nardal créent leur propre revue : *La Revue du monde noir*, première revue culturelle française écrite par des Noirs et portant sur les productions artistiques et intellectuelles faites par ces

peuples. La revue, à laquelle contribuent Paulette, Jane, mais aussi Jeanne et Andrée, est bilingue anglais/français. Elle accueille des textes d'écrivains français, antillais, africains de l'Ouest, mais aussi éthiopiens, suédois, allemands...

Elle ne pourra toutefois paraître qu'un an, à cause de problèmes financiers, et du fait qu'elle se voit interdite en Afrique française. Il faut néanmoins souligner le caractère pionnier de l'action des sœurs Nardal, puisqu'avec leur revue publiée dès 1931, elles ont véritablement anticipé sur le courant de la négritude forgé par Césaire et Senghor en 1935.



La Revue du Monde Noir, 1931. Source : BnF, Gallica.

LES SŒURS NARDAL FEMMES PIONNIÈRES

de la négritude *et du panafricanisme* •• suite et fin de la page 19



Jeanne Nardal

Un salon à Clamart, plaque tournante de la négritude parisienne

Les sœurs Paulette et Jane Nardal, avec Alice (la troisième sœur, pianiste), tiennent à partir de 1929, le dimanche, un salon dans leur maison de Clamart où elles habitent ensemble. Grâce au réseau de sociabilité très étendu de Paulette, on y voit se côtoyer des artistes et penseurs du mouvement new-yorkais de la *Harlem Renaissance*, tels le romancier d'origine jamaïcaine Claude McKay (auteur du roman *Banjo* publié à Paris en 1931), ou le militant panafricaniste Marcus Garvey, Aimé Césaire et sa future femme Suzanne, l'administrateur colonial guyanais (et futur Résistant) Félix Eboué, le jeune militant sénégalais Léopold Sédar Senghor (que Paulette Nardal aide à s'inscrire à l'université), le médecin et ethnographe haïtien Jean Price-Mars, l'intellectuel guyanais Léon-Gontran Damas, la cantatrice noire américaine Marian Anderson, ainsi que beaucoup de figures de l'intelligentsia noire francophone ou anglophone.

Il s'agit pour les sœurs Nardal de mettre en relation les diasporas noires, par-delà l'Atlantique. Paulette affirme son féminisme, elle se réclame plus précisément d'un « féminisme noir ». Paulette agit comme lien entre les intellectuels et artistes francophones des Antilles, d'Afrique, d'Amérique et d'Europe. De plus, Paulette affirme son engagement politique dans les grandes questions internationales de

l'époque, protestant ainsi contre l'attaque de l'Éthiopie par l'Italie fasciste de Mussolini en 1935-36.

Ayant l'ambition de mener une action plus véritablement politique, Paulette fonde en 1944 le « Rassemblement féminin », branche martiniquaise de l'« Union féminine civique et sociale ». C'est un groupe féministe qui encourage les femmes martiniquaises à voter, à utiliser ce droit de vote obtenu comme pour toutes les Françaises en 1944. Autour de ce nouveau mouvement, elle crée un nouveau titre de presse, la *Femme dans la cité*, ainsi qu'un nouveau salon littéraire sur l'île. En novembre 1945, le Ministère des Colonies la charge de rédiger une réflexion sur le thème du « féminisme colonial », tâche à laquelle elle s'attelle et pour laquelle elle rédige un long rapport dans lequel elle formule des recommandations sur les manières dont l'État pourrait encourager l'éducation et la protection des femmes. Elle va également travailler pour l'ONU : aux États-Unis, elle est nommée secrétaire du diplomate afro-américain Ralph Bunche, Prix Nobel de la Paix 1950 pour sa médiation dans le premier conflit israélo-arabe, qui est par ailleurs son ami. Ralph Bunche, première personne de couleur à recevoir un prix Nobel, et qui a participé à la conférence de San Francisco et

à l'élaboration de la Charte de l'ONU, la fait recruter comme déléguée de l'ONU aux territoires autonomes, poste qu'elle occupera pendant un an et demi.

Il faut attendre ces dernières années pour que le travail et l'œuvre des sœurs Nardal soient redécouverts. En mémoire des sœurs Nardal, et de leur contribution pionnière et longtemps méconnue en faveur des échanges intellectuels transatlantiques et du panafricanisme, le Conseil de Paris, en 2018, a décidé d'inaugurer la « Promenade Jane et Paulette Nardal », promenade plantée dans le 14^{ème} arrondissement de Paris.

Une association milite même pour que les cendres de Paulette Nardal soient transférées au Panthéon, une initiative qui serait bienvenue car le Panthéon compte 75 hommes contre seulement 6 femmes, et seulement 3 personnes noires (Joséphine Baker, Alexandre Dumas, et Félix Eboué) sur un total de 81 personnes ! ::

Chloé Maurel



Promenade Jeanne et Paulette Nardal, Paris 14^e
Source : Raymonde Contensous - Flickr

Bibliographie

Tanella Boni, « Femmes en Négritude : Paulette Nardal et Suzanne Césaire », Rue Descartes, vol. 4, no 83, 2014, pp. 62-76

Emily Musil Church, « In Search of Seven Sisters: A Biography of the Nardal Sisters of Martinique », *in* Callaloo, vol. 36, no 2, 2013, p. 375-390.

Jennifer Ann Boittin, « In Black and White: Gender, Race Relations, and the Nardal Sisters in Interwar Paris », *French Colonial History*, vol. 6, 2005, p. 120-135.

T. Denean Sharpley-Whiting, « Femme négritude: Jane Nardal, La Dépêche africaine, and the francophone new negro », *Souls: A Critical Journal of Black Politics, Culture, and Society*, vol. 2, no 4, 2000, p. 8-17.

Marie Boscher, « Paulette Nardal, l'architecte oubliée de la négritude », France TV info, 31 août 2019 :

Léa Mormin-Chauvac, 26 février 2019, Libération : « Paulette Nardal, théoricienne oubliée de la négritude ».

23 JANVIER 1943

IL Y A 80 ANS, les rafles et le bombardement du quartier du Vieux-Port à Marseille.

La Seconde Guerre mondiale a cruellement touché Marseille. Après de lourds bombardements en juin 1940, qui causent la mort de plus de 200 civils au total, et voient 4200 kg de bombes larguées sur la ville, la cité phocéenne est ensuite occupée par les Allemands à partir de novembre 1942, comme le reste de l'ancienne Zone libre.

Durant la nuit du 22 au 23 janvier 1943, le vieux quartier populaire du Panier, au nord du Vieux-port, qualifié de « quartier criminel » par les nazis, en raison notamment de la Résistance qui y était active (opérant une série d'attentats, dont celui du 3 janvier 1943 qui a permis d'éliminer plusieurs officiers nazis), est victime de leur violence sans pitié : plusieurs milliers d'habitants du Panier sont arrêtés et deux jours plus tard, le 24 janvier, le général SS Oberg (qui réclame « pour l'épuration de Marseille une solution radicale et complète »), assisté du préfet français René Bousquet, secrétaire d'Etat en charge de la police pour le régime de Vichy, (qui signe, le 14 janvier 1943, un ordre de mission, 6 mois après la Rafle du Vel d'Hiv du 16 juillet 1942) et avec la collaboration active de la police française (12 000 fonctionnaires français, gendarmes, policiers ou gardes mobiles) fait évacuer sans ménagement leurs maisons aux habitants de ce quartier.

23 janvier 1943 : Hitler lance l'« Opération Sultan »

30 000 personnes se voient soudain expulsées, devant quitter les lieux dans les deux heures qui suivent. En effet, les nazis ont, dès début janvier, décrété l'état de siège à Marseille, et ont déclenché en ce 23 janvier l'« Opération Sultan », décidée par Hitler lui-même, et qui durera jusqu'à mi-février. Dans les 15 jours suivant le déclenchement

de l'opération, les Allemands font dynamiter 1 500 immeubles (sur 14 hectares) de cet antique quartier parmi les plus anciens de la cité phocéenne, jugés insalubres et propices à la criminalité. Sa destruction par les nazis est très dommageable, puisque c'était un exemple de l'architecture populaire et que le quartier, constitué d'un dédale de ruelles pittoresques, connaissait une vie communautaire et une sociabilité traditionnelle et très vivante. C'est un patrimoine bâti et immatériel inestimable qui a été démolé par la violence nazie. Le tissu urbain de l'ancien Panier, entre le quai du Vieux-Port et la montée des Accoules, se voit cruellement et irrémédiablement détruit.

La déportation des juifs du quartier

De plus, les Allemands, assistés par les policiers français, arrêtent et déportent les familles juives du Panier, et se montrent sans pitié avec les habitants de ce quartier qu'ils considèrent comme une « porcherie », la « verrue de l'Europe » selon les mots d'Hitler, comme le symbole par excellence du « cosmopolitisme » honni et qu'ils associent au vice, les populations méditerranéennes et métissées leur apparaissant parmi les plus inférieures de leur délirante hiérarchie raciste, à l'opposé de leur idéal de population nordique, soit disant « aryenne ». Ainsi, entre le 22 et le 24 janvier 1943, les Allemands arrêtent et enferment à la prison



Dynamitage du quartier du Vieux-Port en janvier 1943.
Source : Wikimedia

des Baumettes 2500 Marseillais. Plus de 1600 habitants de ce quartier du Vieux-Port (dont le quai est alors appelé « quai Pétain ») seront déportés, dont près de 800 juifs envoyés au camp de la mort de Sobibor en Pologne. Au total 20 000 habitants de ce quartier en sont délogés et expulsés¹. Sur cet événement de sinistre mémoire, Le *Petit marseillais* du 24 janvier 1943, en première page, évoque en termes laconiques des « opérations d'évacuation qui se sont effectuées sans le moindre incident ». Les combats entre les Alliés et l'Axe faisant rage suite au Débarquement allié en Afrique du Nord en novembre 1942, Marseille va peu à peu se retrouver à être l'un des centres stratégiques du combat pour la libération du continent européen.

C'est ainsi que, le 27 mai 1944, Marseille se voit bombardée par les Américains. Ce bombardement destiné, lui, à lutter contre l'occupation nazie, cause néanmoins la mort de plus de 2 000 Marseillais.

¹ Sources : Chloé Leprince, « Rafle à Marseille en 1943 : un quartier rasé et le petit rire de Pétain », 6 juin 2019. Site internet de France Culture, Radio France.



Vue panoramique du Vieux-Port de Marseille de nos jours.
Photo : Chensiyuan - Source : Wikimedia - CCA 2.0

Le 15 août 1944 a lieu, enfin, le Débarquement de Provence. Face à l'avancée des libérateurs, les nazis font dynamiter les installations portuaires, coulant plus de 200 bateaux dans le Vieux-Port et démolissant par la même occasion le fameux pont transbordeur. Les FFI de Marseille, représentés notamment par Gaston Deferre, le futur maire de la ville, planifient la libération tant attendue de la métropole. Le 21 août 1944, ils déclenchent la révolte et la grève générale. Ils se voient bientôt épaulés, heureusement car ils étaient en mauvaise posture, par les héroïques tirail-

leurs algériens du général de Monsabert et par les goudiers marocains du général Augustin Guillaume qui font leur entrée dans la cité phocéenne deux jours plus tard. Enfin, le 28 août, après plusieurs journées de combat acharné, le général allemand Hans Schaefer capitule.

Le renouveau du Vieux Port

Après la fin de la guerre, c'est le jeune architecte Fernand Pouillon qui dressera les plans des immeubles construits sur l'espace rasé par les nazis. Ces immeubles,

bien conçus et harmonieusement insérés dans le paysage urbain du centre-ville, seront classés au patrimoine historique en 1993.

En 2021, près de 80 ans après les bombardements des nazis, le parquet de Paris a ouvert une enquête pour « crimes contre l'humanité », grâce à la plainte contre X déposée par l'avocat Pascal Luongo au nom de quatre personnes qui ont en commun d'être des rescapées du bombardement du 22 janvier 1943, ou d'être les descendants d'une des 20 000 victimes qu'ils avaient causées. Une manière d'honorer la mémoire des victimes de ce carnage et de faire reconnaître la responsabilité des nazis et de leurs collaborateurs dans ces crimes racistes, pour éviter que de telles horreurs puissent se reproduire. ::

Chloé Maurel,
Marseillaise et historienne.

COMITÉS LOCAUX

SEMAINE D'ACTION CONTRE le racisme

Les scolaires du Valenciennois ont dialogué avec le MRAP.

Deux expositions étaient au menu de la Semaine d'action contre le racisme organisée par le MRAP de Valenciennes, en collaboration avec la Maison des associations. De nombreuses classes de collèges et de lycées ont répondu à l'invitation. Les débats furent riches et animés.

Dans le cadre de la Semaine d'Education et d'Action contre le Racisme et l'Antisémitisme, le comité de Valenciennes du MRAP (Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples) a présenté deux expositions, à la Maison des Associations : « *La Terre est ma couleur* »,

illustrant les différences entre les peuples et leurs cultures, l'histoire de l'immigration, les dégâts causés par le racisme et les discriminations, les lois punissant ces délits. « *Voyageuses, voyageurs, que veulent-ils ?* », une exposition qui évoque l'histoire et les aspirations des gens du voyage, les préjugés qu'ils ont subi au fil du temps et aujourd'hui encore.

Tournée principalement vers les collégiens et lycéens du Valenciennois, l'initiative a connu un franc succès puisque 10 classes ont répondu à l'invitation. Près de 200 élèves ont bénéficié de visites guidées, d'une discussion avec les membres du MRAP, le tout clôturé par un petit film réalisé sous l'égide de l'Education Nationale et insistant sur l'importance du « vivre ensemble » avec nos différences ! Cette initiative était largement ouverte au public, notamment aux associations valenciennoises et aux enseignants. Le jeudi 23 mars, une réception a rassemblé une cinquantaine de personnes autour de Jean-Claude Dulieu et Pierre Marseguerra,



coprésidents et des membres du comité. Elle a permis de réaliser de nombreux échanges et contacts, débouchant sur des collaborations à venir qui s'annoncent très prometteuses. ::

En projet...

En octobre (2^e semaine de vacances) nous organisons un voyage bus à Paris pour faire découvrir le mémorial de la Shoah et l'institut du monde arabe à une soixantaine d'adultes du monde associatif et enseignant.

STOP À L'ESCALADE répressive



Mouvement contre le racisme
et pour l'amitié entre les peuples

SOUTIENT LA PÉTITION

À L'INITIATIVE
DE LA L.D.H.

Madame la Première ministre, Monsieur le ministre de l'Intérieur,

Le territoire français et les grandes villes plus particulièrement sont depuis plusieurs jours le théâtre d'opérations de maintien de l'ordre de grande ampleur, violentes et totalement disproportionnées.

Ces derniers jours ont vu le retour des nasses illégales, de l'usage d'armes mutilantes comme le LBD et les grenades de désencerclement ou explosives, du gazage à outrance, de l'emploi de policiers non formés au maintien de l'ordre et réputés pour leur violence, en particulier la brigade de répression de l'action violente motorisée (BRAV-M) et les brigades anti criminalité (BAC), avec des interpellations et des verbalisations indiscriminées, du matraquage systématique et des violences gratuites et attentatoires à la dignité, parfois même à l'intégrité physique des personnes.

Président de la LDH (Ligue des droits de l'Homme), association qui œuvre depuis 1898 à la défense des droits et libertés, je ne peux que constater que vous faites le choix d'une escalade répressive pour briser des mouvements sociaux légitimes. Votre politique brutale plonge aujourd'hui le pays dans une situation particulièrement alarmante pour la démocratie. Avec cette pétition, la LDH et l'ensemble des citoyennes et citoyens signataires appellent votre gouvernement à la raison et exigent de vous, Madame la Première ministre, Monsieur le ministre de l'Intérieur, le respect des droits fondamentaux.

Sous les plus brefs délais, nous demandons :

- **une révision des méthodes d'intervention** de maintien de l'ordre (notamment la suppression de la BRAV-M et de la nasse) ;
- **l'interdiction des techniques d'immobilisation** mortelles et des armes de guerre ;
- **la suppression** du délit de participation volontaire à un groupement formé en vue de commettre des violences ou des dégradations (article 222-14-2 du code pénal) et la fin des gardes à vue "préventives", de la politique du chiffre sur les interpellations ;
- **un traitement judiciaire équitable** des faits de violences policières et un meilleur encadrement des procédures d'outrage et rébellion ;
- **une réforme des conditions autorisant les contrôles d'identité**, aujourd'hui détournés de leur objet à des fins de pression et de répression ;
- **le respect de la qualité des observatrices et observateurs** indépendants et des journalistes, et plus généralement de la liberté d'informer et de rendre compte des pratiques des forces de l'ordre.

C'est là le préalable à un avenir commun apaisé. Car le risque d'un ordre qui déborde, c'est d'être lui-même bientôt débordé face aux tensions et à la radicalité qu'il exacerbe.

Patrick Baudouin,
président de la LDH

BEURETTES, UN FANTASME FRANÇAIS

Sarah Diffalah,
Salima Tenfiche

Seuil, 2022
Préface d'Alice Zeniter

« Il est important de faire connaître nos personnalités pour affirmer que nous partageons des ressemblances, mais que nous sommes aussi toutes différentes les unes des autres. »

Les deux autrices, l'une journaliste et l'autre universitaire, sont amies depuis l'enfance ; mais jusqu'à leur trentaine, elles n'avaient jamais discuté de la part algérienne de leur identité. « *Cette discrétion sur la culture de nos parents était le prix à payer pour être considérées comme (...) de " vraies françaises ".* »

Elles décident alors de lancer un appel à témoignages ouvert à toutes les femmes d'origine maghrébine âgées de 18 à 50 ans. Malgré leurs efforts pour élargir le panel des réponses (la situation de celles qui leur sont parvenues leur ressemble beaucoup), elles n'ont eu que peu de réponses des femmes de milieux populaires. Le large éventail des témoignages rassemblés leur

a pourtant apparu mériter un livre, dans lequel les points de vue rapportés sont éclairés de constats apportés par des travaux sociologiques ou d'analyses d'intellectuels.

Elle récuse le terme « beurette » placé en tête des recherches sur les sites pornographiques. De la « beurette » à la femme voilée le corps et la sexualité des femmes maghrébines apparaît comme un sujet de fantasmes, empreint de la domination coloniale. Mais les femmes qui témoignent montrent comment dans l'espace privé elles s'affranchissent des injonctions pour jouir de leur corps tout en se réappropriant progressivement dans l'espace public les apparences qu'elles avaient appris à cacher.

Qu'elles parlent d'ailleurs de leurs sexualités, de leurs couples, de leurs croyances et pratiques religieuses, de leur habitudes alimentaires... leurs témoignages montrent une grande diversité de choix, de convictions et de pratiques. En revanche, elles se rejoignent pour dire que les remarques ou questions même bienveillantes sur leurs origines de la part de personnes qu'elles connaissent à peine les rejettent brutalement à l'écart du groupe. Le racisme direct, elles ne l'ont pas sou-



vent rencontré ou n'ont pas voulu alors l'identifier, mais elles ont fini par prendre conscience des stratégies qu'elles avaient dû mettre en place pour contrer les discriminations, et par réinterpréter des attitudes qu'elles n'avaient pas voulu com-

prendre. Cette lutte pour apparaître « normales » a été un obstacle à l'encontre de l'appropriation de la culture de leurs parents et les plus âgées regrettent souvent de ne pas être en mesure de la transmettre à leurs enfants.

L'absence d'une politique publique de mémoire sur la colonisation et la guerre d'Algérie, la faible place tardivement concédée à ces questions dans les programmes scolaires contribuent au sentiment qu'elles ne comptent pas. D'où peut-être l'intérêt qu'elles ont trouvé à la démarche des autrices : « *Cet ouvrage se devait d'exister pour nous rendre visibles.* » Comme pour être visibles il faut pouvoir être nommées, les autrices proposent de retenir le terme « rebeue », terme familier (et inclusif) employé fréquemment dans les entretiens qu'elles ont menés, alliant une étymologie arabe à une sonorité bien française. ❧

Anne Féray

L'AURORE

Selahattin Demirtas

Éditions
Emmanuelle Collas, 2022

Prix Montluc,
Résistance et liberté
Prix Simone de Beauvoir

Selahattin Demirtas, président du HDP (Parti Démocratique des Peuples) est incarcéré depuis le 4 novembre 2016 à Edirne en Turquie. *L'Aurore* (Éditions Emmanuelle Collas), écrit en 2017 est un cri d'espoir d'un pays sous le joug du dictateur Erdogan.

Il est dédié « à toutes les femmes assassinées, emprisonnées, à toutes celles

victimes de violences » car les protagonistes sont des figures féminines : mères, adolescentes, filles d'horizons divers mais unies par le même désir d'affirmer leur liberté et leur indépendance. Le livre a reçu le prix *Simone de Beauvoir* en 2017, le prix *Montluc, Résistance et liberté*, 2019, ainsi que le prix *Orientales*.

En 2019 il écrit « *Et tournera la roue* ». Selahattin évoque, dans une galerie de portraits, drôles, touchants ou révoltants celles et ceux qui sont soumis à la précarité, à l'exil ou les inégalités sociales. Il nous rappelle que toujours « *la roue finira bien par tourner* » en



Turquie comme ailleurs. C'est une invitation à résister, sans jamais perdre espoir.

« *Dans les périodes de fascisme, les écrivains ne doivent pas rester silencieux sinon ils seraient complices. La littérature permet de prendre position contre l'oppression, elle doit insuffler courage et espoir, sans concession, en résistance. Oui,*

l'oppression devient de plus en plus terrible mais la résistance de ceux qui s'y opposent augmente aussi de jour en jour. Alors je continue d'écrire ». Selahattin Demirtas, prison d'Edirne, novembre 2018 ❧

Renée Le Mignot